KLAIR AI
Espace Entreprise Garosud
48 rue Claude Balbastre, 34070 Montpellier
+33 7 49 44 84 13
klair-ai.fr

Accord de confidentialité (NDA)

Programme Klair Co-Build

Entre les soussignés :

1. La société KLAIR AI, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 107 073 769, dont le siège social est situé Espace Entreprise Garosud, 48 rue Claude Balbastre, 34070 Montpellier, France, représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes,
(ci-après dénommée « KLAIR AI »),

d'une part,

Et :

2. Madame / Monsieur :

Agissant à titre personnel ou au nom et pour le compte de la société :

Adresse / Siège social :

Email : Téléphone :

(ci-après dénommé(e) le « Porteur de Projet »),

d'autre part,

Ci-après dénommés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

Préambule

Les Parties souhaitent engager des discussions exploratoires dans le cadre du programme Klair Co-Build portant sur l'évaluation, la faisabilité technique et le potentiel commercial d'un projet de solution logicielle ou d'intelligence artificielle proposé par le Porteur de Projet (ci-après le « Projet »). Afin de permettre un échange libre et transparent, les Parties conviennent d'encadrer la protection des informations échangées.

Article 1 — Définition des informations confidentielles

Sont considérées comme « Informations Confidentielles » toutes informations, données, analyses marché, descriptions fonctionnelles, concepts produits, savoir-faire métiers, maquettes, architectures techniques ou éléments commerciaux communiqués par l'une des Parties à l'autre, par écrit, par voie électronique, par message vocal (notamment via WhatsApp) ou oralement lors d'entretiens, qu'ils portent ou non la mention « Confidentiel ».

Article 2 — Obligations de confidentialité et de non-exploitation

Chaque Partie recevant des Informations Confidentielles (la « Partie Réceptrice ») s'engage irrévocablement à :

- conserver les Informations Confidentielles strictement secrètes et à leur appliquer un degré de protection au moins égal à celui qu'elle applique à ses propres informations confidentielles ;

- n'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins d'évaluer l'opportunité d'un partenariat ou d'une co-création dans le cadre du programme Klair Co-Build ;
- ne jamais exploiter, développer, commercialiser ou déposer de droits de propriété intellectuelle sur la base des Informations Confidentielles de l'autre Partie sans l'accord écrit et préalable de celle-ci ;
- ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses associés, dirigeants ou collaborateurs ayant strictement besoin d'en connaître pour l'évaluation du Projet et soumis à une obligation de confidentialité équivalente.

Article 3 — Exceptions

Ne sont pas soumises aux obligations du présent Accord les informations dont la Partie Réceptrice peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient déjà dans le domaine public avant leur communication ou y sont tombées sans violation du présent Accord ;
- qu'elles étaient déjà légitimement en sa possession avant leur divulgation par l'autre Partie ;
- qu'elles ont été développées de manière totalement indépendante par la Partie Réceptrice sans recours aux Informations Confidentielles ;
- qu'elles font partie des informations que la Partie Réceptrice développe ou reçoit déjà d'autres porteurs de projet ou clients, documentées avant la divulgation.

Article 4 — Propriété et restitution

La communication d'Informations Confidentielles n'emporte aucune cession ni concession de droits de propriété intellectuelle. À première demande écrite de l'une des Parties, et en tout état de cause en cas d'absence de suite donnée aux discussions, la Partie Réceptrice s'engage à détruire ou restituer sous huit (8) jours l'ensemble des supports contenant les Informations Confidentielles.

Article 5 — Durée, droit applicable et juridiction

Le présent Accord prend effet à compter de sa signature et demeure en vigueur pendant une durée de trois (3) ans à compter de la dernière divulgation d'Informations Confidentielles. Il est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de KLAIR AI.

Fait en deux (2) exemplaires originaux (ou par signature électronique), le _____ .

Pour KLAIR AI

Son Président

Signature :

Pour le Porteur de Projet

Nom & Prénom : _____

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :